ADVIS AVX TROIS ESTATS de ce Royaume ſur les bruits qui courent à preſent de la guerre ciuille.

Iouxte la copie imprimée à Bloys.



A PARIS,

Chez PIERRE CHEVALIER ruë S. Iaques prez les Mathurins à l'enſeigne S. Pierre.

M. DC. XIV.

AVEC PERMISSION.

ADVIS AVX TROIS ESTATS de ce Royaume, ſur les bruits qui courent à preſent de la guerre Ciuille.

MESSIEVRS, Il court maintenant vn bruict que Monſeigneur le Prince de Condé mal ſatisfait de la Cour pour des cauſes ſecrettes, en eſt party, & s'eſt aſſocié auec d'autres Princes & Seigneurs de ce Royaume, & tous enſemble ſe ſont depuis peu de iours aſſemblés à Soiſſons, d'ou l'õ publie par tout (ie ne veux pas aſſeurer que ce ſoit de leur part) car ie les cognois treſtous, aymant trop leur honneur pour ſe forger legerement des meſcontentemens & ſe d'eſ-vnir en ceſte ſaiſon, qu'ils demandent entre autres choſes la deſtitution de quelques Officiers, la recerche des financiers, le ſoulagement du public, & vn meilleur ordre au maniment des finances & autres affaires du Roy, c'eſt vn pretexte digne de donner des ombrages, & auquel vn chacun de nous deuroit ouurir l'oreille & preſter ſon conſentement, puis que l'on dit, qu'vn premier Prince du ſang recherche que nous luy ayons cette obligation qu'il y veut intereſſer & meſmes (comme il eſt tres certain) que noſtre neceſſité ne peut quaſi plus endurer de delay. La

France qui a iadis esté pour sa legitime liberté le mirouer des autres nations, est maintenant par vne diuine punition molestee de toutes sortes de subiections : Mais quelle imprudence seroit ce de s'embarquer dans des mauuais vaisseaux durant que le temps se prepare à l'orage & à la tempeste? & quel moyen de bien esperer de telles entreprises? puis que le Roy & la Royne Regente qui sont nos pillotes ne le trouuent pas bon & en ont fait vne despeche à Messieurs les gouuerneurs de Prouinces que ie vous ay icy mise affin que vous y faictes consideration,

Ce 14. Feburier, 1614.

AV CLERGÉ.

PRemierement, Messieurs les Ecclesiastiques, prenez garde à ceste despeche, il n'y a pas vn de vous qui ne sçache de poinct en poinct les articles de la derniere Ligue pour ne vous parler de plus loing, qui fust faite par plusieurs Princes & au deceu du Roy à Perõne en l'annee 1584. lesquels estoyẽt si specieux, plausibles, & fauorablement receus & embrassés de tout le monde, qu'il sembloit (principalement à ceux de vostre ordre) que l'An-

ge de Dieu deuoit promptement exterminer celuy qui contrediroit à leur progrez. Qu'en est-il arriué apres quatorze ans de guerre barbare & intestine & sans intermission, quelque prudence & despence que les Papes, le Consistoire, la pluspart des Princes de l'Europe, & presque vn chacun de vous autres y ayez apporté, rien, comme vous sçauez, que l'aduancement de l'heresie, la demolition des Temples, plusieurs communautez priuees du seruice Diuin, le chastiment honteux de quelques Religieux, la mort precipitee des principaux chefs & autheur d'icelle, la pauureté de tout le Clergé de France par la vente de vostre temporel, & vne telle confusion en l'administration de vos affaires par les Economes spirituels & temporels, pour les Titulaires absents, que les procez en durent encores au grand Conseil, & ailleurs. C'est par miracle que ces malheurs sont passés & ont esté abolis, non sans estonnement, par la generosité du feu Roy d'heureuse memoire, qui a redressé les Autels, & remis la Messe en vne douzaine des plus fortes Villes de Frãce pour le moins, ou il y auoit trente ans & plus qu'elle en estoit ostee, vous-mesmes auez esté remis en vos Benefices & Maisons, d'où le Canon vous auoit chassez, tous ces desordres estoyent deriuez de ladite Ligue, source fatale de nos maux, qui

rendoit la France si debile, que si sa Majesté eust tant soit peu flechy aux efforts qui luy ont esté faits à son aduenement à la Couronne, nous estions à present estrangers dans nostre patrie, mais sadite Maiesté bien assistee du S. Esprit, & bien seruie de ses bons seruiteurs, traita auec ses subiects desuoyez de son obeïssance, & auec les estrangers és annees 1596. & 98. à la conseruation duquel traitté il vous a singulierement obligez pour les raisons cy dessus, & pour vous y auoir compris autant fauorablement que vous auez peu desirer, tant pour vostre soulagement, que pour la continuation de vos authoritez & franchises. Or Messieurs en recompence des peines de ce grand Prince, il vous a laissé ce precieux thresor de la Paix, qu'il a acquise auec son propre sang en particulier depost, afin d'ayder de vostre part, comme premiers membres de ceste Monarchie Françoise, à la conseruer soigneusement, faites y donc vostre deuoir par vos pietez & bonnes instructions, en prenant le bas aage du Roy, pour vn tres ample subiect d'exercer vostre fidelité, & rendant au fils l'amour que vous deuiez au Pere, rendez aussi à vostre pays, ce que vous luy deuez, imitant en zele & prudence vos deuanciers, afin qu'à vostre imitation vn chacun se puisse renger à son deuoir.

A LA NOBLESSE.

MESSIEVRS de la Noblesse, honorez les Princes à cause de leur qualité qui est la plus apparente qui soit parmy les hommes, & si vous auez l'honneur d'estre bien aupres d'eux ne vous en retirez iamais, Si vous ne cognoissez clairement qu'ils vueille faillir & decliner à leur deuoir enuers le Roy leur souuerain Seigneur & le vostre, car en ce cas la necessité de l'Estat vous dispence de vostre foy, Vous Messieurs qui estes le nerf de cet Estat sa force & son bouclier, Vous estes vous bien trouuez durant ladite Ligue d'auoir couru toute la France auec vos armes sur le dos & en la Cõpagnie des estrãgers pour le soustien de quelques vns desdits Princes & pour leur seruice particulier, oubliant imprudemment celuy que vous deuiez à vostre Roy & à ceste Couronne, vostre honneur en est il acreu? vous ou vos Enfans vous estes vous esleuez aux premiers grades de l'Estat? vos noms en sont ils plus illustres? vos biens sont ils augmentez, vos debtes sont elles aquités? n'auez vous pas plustost empiré qu'amendé vostre condition? Ceste derniere Paix conclue à Veruins au mois de May 1598. ne vous a elle pas fait repentir du passé & cognoistre notoiremẽt qu'il n'y a que blasme, reproche, apprehension, & infamies

pour les rebelles & factieux, cela vous a aussi appris par experiēce qu'il n'y a infortune plus extreme & que l'on doyue plus redouter que celle qui ſepare & eſloigne les enfãs de l'obeïſsãce du pere,&la Nobleſſe de celle de sõ Roy, Quãd cela arriue,la Iuſtice Diuine permet que les vēgeances s'exercēt ſans exception d'aage de parenté,ny de qualité,par inhumains aſſaſſinats,dont vne partie des principales races de voſtre corps eſt eſteinte, ſurpriſes, ſieges, demolitions, & bruſlement de maiſons, rauiſſement,& violement de filles & femmes,pillage de vos biēs,les cãpagnes delaiſſees en deſerts & rougies de voſtre ſang,la famine publique dõt la memoire nous eſt ſi freſche & preſēte que ſi vous cognoiſſiez bien ce que vous eſtes & ce que vous pouuez, prenant garde au paſſé & au preſent, il n'y a perſuaſion, pretexte ou ambition de qui qui viue, qui vous puiſſent iamais tromper ny faire oublier que la plus meſchante condition des humains eſt d'auoir des diſputes domeſtiques, & anatheme qui les ſuſcitera. Ces Princes que vous auez tant aymez que vous auez ſuyuis & couru ſi longuement leur fortune, ne vous ont-ils pas abandonnez en faiſant leur accord auec le Roy, horſmis les abolitions qu'ils ont fait obtenir à quelques vns, ont-ils eu autre ſoin de ſubuenir à tant de ruynes que vous auez ſoufferte en vos maiſõs

par

par quelques honeſtes gratifications, Lors que vous auez eu affaire d'eux pour appaiſer vos querelles dõt vous n'eſtes que trop fournis ou pour vos procez ciuils ou criminels ou quelques autres occaſiõs, ne vous ont ils pas delaiſſez ou froidemẽt aſſiſtez, ſi vous auez quelques foys recerché leur appuy aupres du Roy pour quelque Gouuernemẽt, Capitainerie, Lieutenance ou autres biens faits n'auez vous pas eſté plus cõtent de l'accüeil que ſa Maieſté vous a fait, de ſa franchiſe & liberté de parler a vous, de ſa felicité à octroyer vos demãdes, que vous n'auez eſté ſatisfaits d'eux qui ne vous preſentoiẽt que par maniere d'acquit, en fin Meſſieurs tel ſuport & amitié que vous auez eu cy deuãt deſdits Princes vous ne les deuez pas eſperer autres à l'aduenir, Pourueu qu'ils cõtẽtẽt leurs paſſions & qu'ils cherchent par voſtre aſſiſtance leur fortune, ils n'õt aucun ſoing de ce qu'il pourra arriuer en voſtre particulier, ils vous careſſent s'ils ont à vous employer, & ſi vous les priez ils vous meconnoiſſent, ils n'ont point d'Ange pour ouurir les portes lors que vous eſtes priſonniers pour l'amour d'eux, ils mettẽt vos teſtes ſur vn eſchaffault pour garentir les leur. Vn Marechal de France grand Capitaine s'il en fut iamais y a mis depuis peu la ſiẽne, pippé par des eſtrangers, que le Roy face confiſquer vos fiefs ils ne vous baillerõt pas de leur

bien en recompense du vostre perdu, vn premier President d'vne Cour Souueraine est presque reduit à l'aumosne, lequel fait moins de pitié a ceux qui sont cause de sa pauureté qu'aux autres, outre ce que dessus representez vous Messieurs que le Roy est mineur, qu'il na que treize ans tantost accõplis, que vous estes les Tuteurs & conseruateurs naturels, & partãt que vostre seruice ne luy doit iamais manquer tãt en ceste cõsideratiõ que pour l'estroite obligatiõ qu'vn chacun de vous doibt auoir à la memoire de ce grãd Capitaine le feu Roy son Pere, qui par sa vertu & courage incõparable a fait acquerir à la plus part de vous autres, les armes à la main en pleine campaigne, a la veüe de Paris & aillieurs contre les rebelles & estrangers, l'hõneur d'auoir esté le salut de vostre pays, soyez le encores maintenant selon les occurrences de peur que ce los ne perisse. Au reste puis qu'en nos actiõs priuees, nous ne voulons point de commandement expres n'y particulier de persõne en tout ce que no⁹ voyons pour nous de l'vtilité & du profit estãt en cela maistres de nostre conduitte, faites en de mesme, tesmoignez vostre generosité sãs attẽdre des prieres ou des remõstrances du Roy, & vo⁹ gardez sur tout que quelque pretexte qu'õ pourroit aduencer ne vous separe ou desbauche de vostre deuoir, voyez soigneusement la

lettre que la Royne regēte vous escrit & fuyez toutes autres recerches, cōme escueils tresperilleux, Ie sçay cōme vous, que nous auons à nous plaindre de ce que la vertu, l'experiēce, les seruices & mesme la fidelité sōt sans estime & mal recōpensez à cause de la venalité & cōmerce de toutes les charges de ce Royaume, qui est vn mesnage ou auarice que les guerres passees de la Ligue, du bien public, & de la reformatiō, en la conduite des affaires nous ont vallu, & en sçauez tres bien la cause, toutesfois procedons en nos plaintes cōme nos predecesseurs nous ont appris, presentōs nous auec de treshumbles Requestes, lors que nous aurons l'honneur d'estre conuoquez, comme sa Majesté Regente nous en a fait l'ouuerture par sadite lettre, & nous asseurons qu'elles seront volontiers veües & cōsenties par le Roy, sadite Majesté Regente, & Nosseigneurs du Conseil, pourueu qu'elles soyent modestes & raisonnables: Ce n'est pas à nous à cōstituer vne reformation ou vn soulagement, mais a le requerir & desirer, & suiuāt ce chemin nous ne pourrons iamais nous fouruoyer.

AV PEVPLE.

PEVPLE, Ie vous diray que l'obligation que i'ay a leurs Majestez pour leurs grati-

fications, ne m'a fait ny au Clergé, ny à la Noblesse, ny à vous autres, escrire toutes les precedentes & subsequentes considerations: Car pour ma fortune: *Collocatus sum in obscuris sicut mortui sæculi:* : ains comme subiect tres-humble de leurs Maiestez, Inthimement affectionné à ma patrie, & aprehendant que nous ne soyons a l'aduenir, comme nous auõs iadis esté la risee & la pitié de tous nos voysins, & mesmes dés Barbares, m'ont induit a contribuer à la continuation de la paix, ce qu'vn bon & naturel François y doibt: Vous escoutez attentiuement tout ce qui ce dit des affaires d'auiourd'huy, & apprehendez grandemẽt les allarmes que l'on vous en dõne, ie vous asseure que c'est auec raison, & vous aduise que vous y estes les plus interessez, & si vous ne trauaillez à bon escient à esteindre ce feu tandis qu'il s'allume ou qu'il se couue, vous en serez les premiers embrasez, & seruirez s'il croist d'auentage comme vous auez autresfois faict, de matiere pour le faire durer: Iugez tous les inconueniens qui en peuuent arriuer, & vous asseurez que comme peuple vous serez aux champs & dãs les Villes la butte ou se frapperõt les coups de collere & d'insolence, de l'amy & de l'ennemy, du François & de l'Estrãger, souuenez vous que le mespris que vous auez fait par le passé de l'authorité Royalle, le respect & la creãce que vous auez

euë aux chefs de party qui vous auoient fermé les yeux & subornez par leurs blandices & pretexte de Religiõ ou de bien publicq, & nous auoiẽt prodigieusemẽt diuisez, ont fourny dargumẽt a toutes les Tragedies qui se sont passees en France & a nostre veuë, dont il vous est demouré comme aux autres par leur longueur & vostre opiniatreté des playes tres malaisees a guerir, ausquelles il y a neantmoins quelque amandement par les salutaires remedes qui y ont esté apliquez par le feu Roy tres excellent Medecin, d'auoir comme il a fait, sauué la vie à nostre pais, & recouuert comme grand Capitaine cette Monarchie perdue, lesquels cõtinuront si Dieu plaist par sa Maiesté, si seulement vous demeurez constamment ses fidelles subiets & seruiteurs & pour vous y astraindre tousiours d'auantage, representez vous deuant les yeux vos miseres passees, les labeurs infinis, les perils, & la clemence de Henry IIII. duquel l'on peut dire,

Quæris Henrico parem
Nemo est nisi ipse.

Et que LOVIS son Fils n'a fait nul desplaisir à aucun de vous autres, & lequel pour nostre bon heur aproche de l'aage qu'il pourra faire du bien a tout le monde, & se faire craindre, & punir les seditieux : Ce faisant vous quitterez bien tost les armes que vous auez à la main qui

ne vous font que desbaucher de vostre trauail & aduortrez les desseings qu'on pourroit former sur vostre facilité & inconstāce accoustumee, il c'est offert des occasiōs d'alterer la paix depuis la deplorable mort de ce grand Prince Henry IV, que Dieu absolue : si la Royne Regente ne si fust courageusement & sagemēt opposee, iusques a present nous en sōmes en possession par son soing & vigilence, ne soiez pas de vostre part si inconsiderez d'en perdre la iouissance, & tous ensemble renōçans a toutes mauuaises pratiques rendōs nous capables du repos ou nous sōmes, acquis par tant de sang, Premierement par nos bonnes prieres enuers Dieu, affin qu'il conserue le Roy, duquel par moyēs humains deppēd le salut de nous tous, par correction de nostre vie, & puis apres par vne obeissance & fidelité exemplaire enuers leurs Maiestés, affin que ce florissant Royaume ne se deschire ou dissipe de nostre tēps, & que nous ne soyōs point accusez par nostre posterité, d'auoir esté ministres ou adherans a de si pitoiables effets qui peuuēt arriuer d'vn renouuellement de trouble, ou trop negligens cōme nous pourrions reprocher à nos peres de n'en auoir pas sçeu arracher les racines des le commencemēt, Cōme vous voyez il ny eut iamais regēce plus exempte de guerre & moins garnye de teneurs de chemins pour empescher le

commerce & d'aller & venir ſeurement que ceſte cy, aydons treſtous de cœur & d'entiere affection à ſa Maieſté regente, de continuer de bien en mieux, elle vous eſcrit la lettre ſuiuante à laquelle vous vous arreſterez ſans chercher autre party.

Aux Officiers de la Couronne.

VOVS NOSSEIGNEVRS les Officiers de la Couronne & de la iuſtice, qui eſtes l'œil, la bouche & la main de noſtre Prince, & le piuot de l'Eſtat, donnez de bons Conſeils à ſa Majeſté ſur toutes les occurrẽces qui ſe preſenteront, gardez bien de deffaillir à vous meſmes, faites exactement obſeruer les Loix & Ordonnances de cette Monarchie, & chaſtiez par les meſmes Loix tous ceux qui y contreuiendront, ſans exception n'y acception, car ordinairement la punition de quelques peruers & meſchans, aſſeurent les gens de bien, & vrais François, & donnent terreur aux autres.